



**Réponse à la question n° 340
de Mme Chantal Wicky Collaud (CG-PCS)
relative à la diffusion des informations au sujet des activités extrascolaires**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 28 mai 2025, Mme C. Wicky Collaud a posé la question suivante:

"Il est parfois difficile d'attirer des enfants, en âge de scolarité obligatoire, à participer à des activités extrascolaires telles que des randos découvertes de l'environnement, des goûters scientifiques, des expériences artisanales ou des ateliers au musée.

L'information concernant ces activités n'atteint pas tous les parents et les enfants sont trop jeunes pour s'informer eux-mêmes. Résultat: ces activités sont souvent fréquentées par des enfants déjà habitués à participer à de telles manifestations dans le cadre familial.

L'école obligatoire, qui réunit les enfants de toutes origines socioculturelles, représente un levier potentiellement important pour faire connaître des opportunités, donner accès à des activités formatives culturelles, artistiques, éducatives ou sportives portées par des associations ou des administrations. C'est une des missions de l'école que de favoriser l'égalité des chances et d'accès aux ressources.

Ma question est la suivante: est-ce que les organismes proposant de telles activités peuvent transmettre des informations, des flyers par exemple, aux enfants à travers l'école? Et si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons?"

Réponse du Conseil communal

La diffusion d'informations aux enfants via les écoles passe par les Directions des écoles, qui sont seules habilitées à transmettre aux familles des élèves les informations de ce type. C'est elles qui décident ensuite de la suite à donner aux demandes qui lui parviennent.

Afin de toucher le plus de familles possible, la Ville de Fribourg a mis en place le "Répertoire jeunesse et familles", qui recense les associations qui proposent des offres. Le répertoire est disponible sur le site internet de la Ville de Fribourg, mais aussi sous la forme d'une publication, qui a été largement distribuée et qui peut être obtenue au guichet du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

Des flyers peuvent également être déposés au guichet du Service, mais la Ville de Fribourg ne communique pas directement avec les familles pour promouvoir des offres de tiers.